

INFORMATION DU PUBLIC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE portant sur la constitution d'une réserve foncière pour la construction du collège de Salindres



Par arrêté préfectoral n°2025-06-04-001 du 4 juin 2025, une enquête publique est ouverte en mairie de Salindres (rue de Cambis, 30340 Salindres), **durant 33 jours consécutifs, du lundi 23 juin 2025 à 8h30 au vendredi 25 juillet inclus à 16h30.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de constitution d'une réserve foncière
- à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la constitution de la réserve foncière et la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de construction du collège.

Monsieur Jean-Philippe DJAAI, contrôleur URSSAF, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes le 20 mai 2025.

La mairie de Salindres, rue de Cambis, 30340 Salindres, est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de salindres, rue de Cambis, 30340 Salindres, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :
du lundi 23 juin 2025 au vendredi 25 juillet 2025 inclus, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le site internet de la maire de Salindres à l'adresse suivante : <http://www.ville-salindres.fr>

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet pourront-être, par toute personne intéressée , soit :

- 1) consignées sur le registre d'enquête publique, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'accueil municipal de la mairie de Salindres du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.
- 2) adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le projet de constitution d'une réserve foncière pour la construction du collège, domicilié à la mairie de Salindres, rue de Cambis, 30340 Salindres.
- 3) Adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : dgs@ville-salindres.fr
- 5) Communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Salindres, rue de Cambis, 30340 Salindres, aux jours et heures suivants :
 - le lundi 23 juin 2025, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)
 - le vendredi 10 juillet 2025, de 9 heures à 12 heures
 - le vendredi 25 juillet 2025, de 14 heures à 16h30 (jour de la clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur seront consultables sur le site : <http://www.ville-salindres.fr>

Le présent avis sera affiché en mairie de Salindres. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Salindres ainsi qu'en à la sous-préfecture d'Alès (BCDL), et sur le site internet des services de l'Etat (www.gard.gouv.fr).